

MODALITÉS DE L'APPEL DE PROJETS DU 100^e ANNIVERSAIRE DE LA CAISSE

DURÉE

La période de votation s'étend du 1 au 30 avril 2024, 23 h 59.

ADMISSIBILITÉ

Seuls les deux (2) projets des organismes préalablement sélectionnés à la suite de l'appel d'organisme tenu en février-mars 2024 sont admissibles¹. Ces deux projets retenus dans le cadre de l'appel de projets du 100^e anniversaire de la caisse doivent être liés avec l'engagement social et communautaire. Ils se voient déjà remettre un 10 000\$ chacun via notre FADM.

Les membres de la Caisse et les citoyens de Verdun sont invités à exercer leur droit de vote, afin de déterminer, parmi les projets retenus, celui qui les interpelle le plus. La Caisse remettra une somme supplémentaire de 10 000 \$ réparti entre les 2 organismes selon prorata du nombre de votes reçus.

Les résultats seront diffusés sur la page Facebook de la Caisse en mai 2024.

¹ Les organismes ont été sélectionnés par les administrateurs de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm à la suite de la réception des projets, lors de l'appel d'organismes tenu en mai 2023.